

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter tout ou partie des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine dans les cas où le projet n'aboutirait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription, ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, ou dans le cas où la collecte serait inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

Apportez votre soutien à la Fondation du patrimoine pour la sauvegarde de notre patrimoine, profitez d'une réduction d'impôt.

1 don = 1 reçu fiscal = 1 réduction d'impôt

Cette souscription est soutenue par la Mairie de Marquixanes et l'Association La Cellere de Marquixanes.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre soutien financier.

Les dons en ligne sont possibles et recommandés sur le site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/42998

- en flashant ce QR code à l'aide de votre smartphone :



Contacts



↳ Fondation du patrimoine
Languedoc- Roussillon

2 bis rue Jules Ferry
34000 MONTPELLIER

Tél. : 33 (0) 4 67 92 58 65

E-Mail : fdplanguedoc@wanadoo.fr



↳ Mairie de MARQUIXANES

Rue des Ecoles
66320 MARQUIXANES

Tél. : +33 (0) 4 68 05 51 08

E-Mail :

commune-de-marquixanes2@orange.fr

↳ Association la Cellere de Marquixanes

1, cami de los Rocas
66320 MARQUIXANES

SOUSCRIPTION Faites un don !

www.fondation-patrimoine.org/42998



VITRAIL DE L'EGLISE SAINTE EULALIE MARQUIXANES



BON DE SOUSCRIPTION

Oui, je fais un don de euros pour aider à la restauration du « vitrail de l'église Sainte Eulalie de MARQUIXANES » et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactive (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Le montant de mon don est de 50 € 80 € 100€
 150 € autre montant €

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre :
 de l'Impôt sur le Revenu **OU** de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les Sociétés

**Libellez votre chèque à l'ordre de :
Fondation du patrimoine – Vitrail de Marquixanes**

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Pour les **particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction de :
- l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt,

- ou de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. Un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt

Pour les **entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT. Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

NOM OU SOCIETE :

Adresse :

Code Postal & Ville :

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par courrier

➔ **Paiement par chèque : merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – Vitrail de Marquixanes ». Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.**

➔ **Paiement en espèces : merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons votre reçu fiscal.**

Par internet

➔ Faites votre don en ligne sur notre site internet sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/42998

➔ Flashez le QR code au dos à l'aide de votre smartphone et faites immédiatement un don pour ce projet ! L'installation d'une application QR code est requise pour cela.

Vitrail de l'église Sainte Eulalie

La commune de **Marquixanes** est située dans le département des Pyrénées-Orientales, logée au sommet d'une vallée irriguée par le fleuve de la Tet, ce village bénéficie de l'axe routier reliant les Pyrénées à la Méditerranée.

Riche de son histoire passée, Marquixanes possède encore ses fortifications datant du 12^{ème} siècle.

L'église Sainte Eulalie est placée au cœur du village.

Succédant à une église médiévale, cet édifice du 17^{ème} siècle conserve un riche patrimoine de retables en bois doré et polychromé qui permet de retracer l'évolution des retables du 17^{ème} au 19^{ème} siècle.

Cela est aussi représentatif de l'investissement des populations locales pour l'enrichissement de leur église paroissiale.

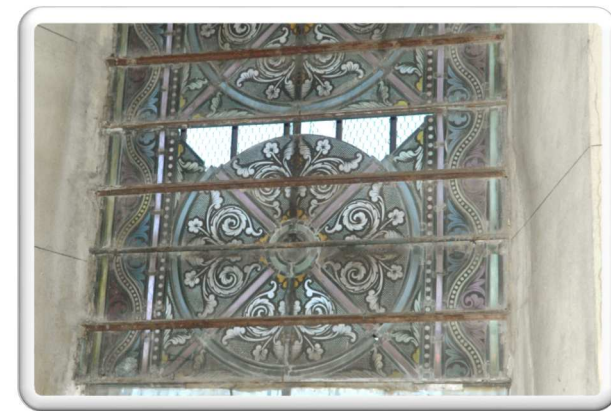
Les plus grands ateliers de sculpteurs de l'époque ont réalisé pour Marquixanes des ouvrages d'une grande qualité.

Le retable du Maître-autel, ainsi que le retable de Saint Joseph, ont été réalisés par l'atelier de *Francesc Nègre*. Le retable de la Vierge, celui de Notre Dame du Remède, le retable du Christ, ainsi que le retable de Saint-Antoine de Padoue ont été attribués à l'atelier *Joseph Sunyer*. Le retable de Saint-Sébastien quant à lui a été réalisé par *Thierry maître d'Espira*.

Certains retables ont des particularités.

Celui de saint Gaudérique est organisé autour d'un tableau de Rieudemont. Celui de la Vierge provient de l'édifice antérieur, tandis que celui de Saint-Jean Baptiste date de la fin du 19^{ème} siècle. Ce retable comporte une statue de Saint-Maurice, second Saint Patron de Marquixanes. Nous pouvons aussi y admirer une statue de Saint-Jacques le Majeur qui rappelle les rassemblements et les processions à l'ermitage de Saint-Jacques de Calahons (situé non loin de Marquixanes).

Le vitrail de la tribune de l'église Sainte Eulalie date du 19^{ème} siècle. Cette ouverture était à l'origine un oeil de boeuf. Elle a été agrandie afin de faire bénéficier de davantage de lumière dans cet espace utilisé par les hommes assistant aux offices.



Ce vitrail est réalisé en "grisaille". Sombre, discret et en harmonie avec le style baroque des retables, il apporte plus de clarté dans le chœur. Il est aujourd'hui important de le restaurer afin de pouvoir réinstaller le retable Saint Antoine de Padoue dans sa chapelle d'origine.

Montant et nature des travaux

Les travaux concernent la restauration du vitrail du 19^{ème} siècle.

Le coût total estimé des travaux labellisables est de 5 250 €